DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT-PIERRE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 20 JUIN 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 35
Nb. de représentés : 5
Nb. d'absents : 13

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt juin à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 40/1961 :
Modification de la convention de mise à disposition des locaux, des équipements et réfectoires scolaires à titre gratuit dans le cadre d'activités péri et extra-scolaires

ETAIENT PRESENTS :
MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Héléna, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :
MM. TIONOHOUE Sabrina (par Monsieur DAMOUR Kichena), PERIANAYAGOM Albert (par Madame FERDE Thérèse), VAYABOURY Jean Patrick (par Madame CHAMBY DJOUMBAMBA Richela), RAYMOND Edmée (par Madame AGATHE Chantal), JETTER Régine (par Madame MALIDI Mariaty).

ABSENTS :
MM. BALZANET Jonhy, KHELIF David, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, MOREL Didier, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 30 juin 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 13 juin 2025.

Le Maire

Accusé de réception en préfecture
974-219740015/20250620-40-1961-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025

David LORION

Affaire n°40/1961 : Modification de la convention de mise à disposition des locaux, des équipements et réfectoires scolaires à titre gratuit dans le cadre d'activités péri et extra-scolaires.

Direction de la Vie Educative et de l'Administration

Le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n°30/1438 en date du jeudi 14 décembre 2023, le Conseil Municipal a approuvé la mise à disposition, à titre gracieux, des locaux et équipements scolaires au profit des associations et partenaires concourant au bon déroulement des activités péri et extrascolaires au sein des écoles de la Ville.

L'article L212-15 du Code de l'Education dispose que le Maire peut utiliser les locaux et les équipements scolaires dans la commune pour l'organisation d'activités à caractère culturel, sportif, social ou socio-éducatif, pendant les heures ou les périodes au cours desquelles ils ne sont pas utilisés pour les besoins de la formation initiale ou continue.

Pour répondre à la demande croissante d'activités péri et extrascolaires et renforcer ainsi les offres éducatives sur son territoire, la commune souhaite poursuivre l'impulsion de la nouvelle dynamique enclenchée par le Projet Educatif de Territoire / Plan mercredi en apportant des modifications à la convention de mise à disposition des locaux et des espaces scolaires.

Ces modifications portent principalement sur la nécessaire mention des activités proposées, afin d'accompagner au mieux les actions des opérateurs dans le choix des espaces qui seront mis à leur disposition, ainsi que sur l'indication précise des espaces utilisés.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER la modification de la convention type de mise à disposition gratuite de locaux dans le cadre d'activités péri et extrascolaires organisées dans les écoles publiques.**
- **D'APPROUVER les termes de la convention annexée.**
- **DE L'AUTORISER lui, l'élu délégué, le Directeur Général des Services ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine de compétences, à SIGNER tout document se rapportant à cette affaire.**

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT-PIERRE REUNION

David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20250620-40-1961-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025